

Commune de Noréaz -Eau potable – Information 2013-2015

1. Information générale sur la qualité microbiologique et chimique de l'eau distribuée.

A l'exception de la teneur en nitrates (voir point 3 ci-dessous), tous les échantillons analysés entre janvier 2013 et juillet 2015 répondent aux exigences légales pour les paramètres analysés.

Par souci d'exhaustivité, cette conclusion doit être complétée par les remarques suivantes :

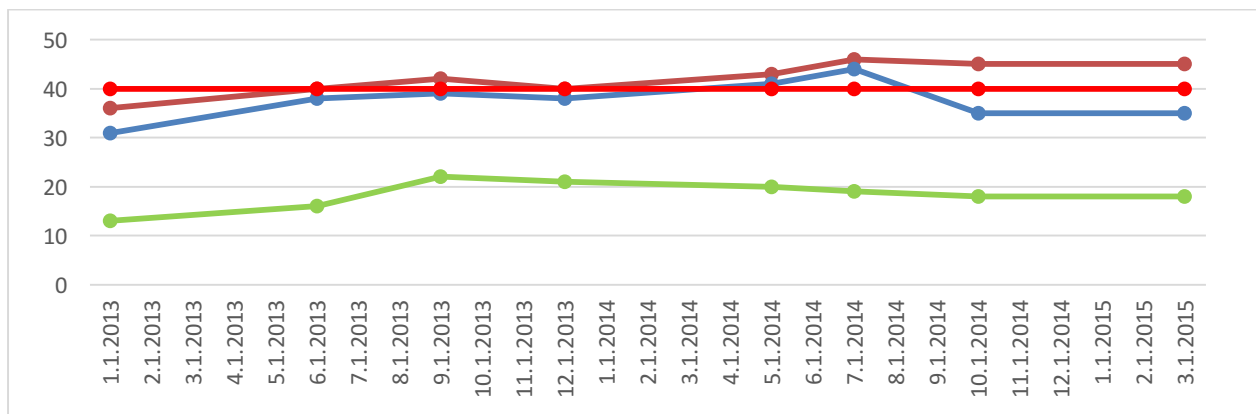
- une analyse des composés organiques volatils (COV) réalisée le 16.01.2013 n'a pas révélé la présence de COV dans l'eau distribuée;
- l'analyse des pesticides réalisée le 09.07.2013 a révélé la présence de 0.030 µg/l de déséthyl-atrazine (produit de dégradation de l'atrazine, herbicide désormais interdit en Suisse, limite légale : 0.1 µg /l) et de 0.33 µg/l de desphenylchloridazon (produit de dégradation du pesticide chloridazon, aucune limite légale). Ces valeurs ne contreviennent pas aux exigences de la loi sur les denrées alimentaires (LDAI).

2. La dureté totale de l'eau en degrés français

La dureté est de l'ordre de 36 degrés français (cf tableau). L'eau de Noréaz peut être qualifiée de dure.

3. La teneur en nitrates

Le graphique ci-dessous représente **uniquement** l'évolution du taux de nitrates de la source « Moulin-de-Prez » qui représente l'approvisionnement principal de la commune (source : Service de l'Environnement).



Le taux de nitrates chez les abonnés de la commune a également augmenté. Les résultats obtenus à ce jour sont reportés dans le tableau ci-dessous. Pour résoudre ce problème, la commune a augmenté la proportion d'eau provenant de la source « La Chanéaz » et a entrepris la réalisation d'un programme de réduction des nitrates avec les agriculteurs concernés.

Date prélèvement	Lieu prélèvement	Prélevé par	Nitrates [mg/l]	Dureté totale [°fH]
16.01.2013	Abonnée	SAAV	35	
17.06.2013	Abonnée	Commune	31	
09.07.2013	Déchetterie	SAAV	34	
30.09.2013	Ecole	Commune	38	
28.10.2013	Magasin Sté de laiterie	SAAV	41	
17.12.2013	Abonnée	Commune	39	
05.05.2014	Fontaine centre du village	Commune	38	36.4
02.07.2014	Abonnée	Commune	41	
27.10.2014	Fontaine centre du village	Commune	44	
26.11.2014	Fontaine centre du village	SAAV	45	
09.03.2015	Fontaine centre du village	Commune	41	
30.03.2015	Fontaine centre du village	Commune	35	
21.05.2015	Abonnée	Commune	36	35.4
28.07.2015	Abonné	Commune	39	

4. La provenance de l'eau

L'eau distribuée provient essentiellement de la source « Moulin de Prez » qui se situe entre le village de Prez-vers-Noréaz et la rivière de l'Arbogne. Comme cette ressource contient des teneurs en nitrates supérieures aux exigences de la LDAI, la commune achète également de l'eau de la commune de Montagny, auprès de la source appelée la « Chanéaz ».

5. Le traitement

L'eau des sources ne subit aucun traitement avant sa distribution.

6. *L'adresse exacte pour des renseignements supplémentaires*

Tél : 026 470 23 19

e-mail : commune@noreaz.ch

Les personnes qui souhaitent obtenir des renseignements complémentaires peuvent consulter le site du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires www.fr.ch/saav.